

Journal du Lot 10^c

ORGANE REPUBLICAIN DU DEPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page	(— d' —)

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Après Lausanne: un ultimatum inconcevable des Turcs. — Angora ne serait-il pas au service de l'Allemagne? — Le Reich paraît livrer dans la Ruhr « sa bataille finale ». — Ceux qui inclinent aux négociations plutôt qu'à la résistance. — La situation financière: en plein gâchis fiscal.

Mardi, alors que nous courrions après Ismet pacha pour le supplier de signer la paix, le gouvernement d'Angora faisait un nouvel affront aux Alliés: par un véritable ultimatum, les Turcs exigeaient le départ immédiat des navires de guerre étrangers, stationnant en rade de Smyrne.

Bien plus, les autorités kémalistes de Smyrne ajoutaient qu'en cas de refus elles recourraient à la force.

Londres et Paris ont répondu comme il convenait à la sommation d'Angora: un refus catégorique et l'annonce que les alliés se défendraient s'ils étaient attaqués.

Voilà les faits. A l'heure où nous écrivons, nous ignorons quelle tournure prend l'alerte de Smyrne.

Mais une constatation s'impose: par la faute, délibérée, des Turcs, nous avons été à deux doigts d'une reprise d'hostilité en Orient. Pouvons-nous seulement affirmer qu'un conflit ne va pas surgir d'un moment à l'autre?

Décidément les gens d'Angora ont leur manière propre d'entendre la gratitude! Quoi qu'il en soit, nous assistons, chaque jour davantage, à la faillite complète de la politique de turcophilie que nous avons suivie en Orient.

Surtout qu'on ne tente pas de rejeter sur l'Angleterre une part des responsabilités dans les difficultés présentes: sa conduite a été parfaitement loyale.

Dimanche, Ismet pacha offrait à lord Curzon une paix séparée lui accordant toutes les exigences brianniques. Fidèle à la solidarité alliée, lord Curzon a répondu l'offre.

Aujourd'hui, à Smyrne, l'Angleterre se tient à nos côtés.

N'oublions pas ces deux gestes et ne lui imputons pas un situation qui découle avant tout de notre politique de faiblesse insigne.

Pourquoi, peut-on se demander, le gouvernement d'Angora adopte-t-il ainsi, brusquement, une attitude agressive vis-à-vis des alliés, de la France en particulier?

Parmi les raisons qui dictent, apparemment, cette conduite aux kémalistes, une place revient sans doute à des influences étrangères.

Voilà longtemps que l'existence d'une collusion entre Berlin, Angora et Moscou a été reconnue.

Pourquoi l'Allemagne, aujourd'hui sous l'emprise de la France, ne tenterait-elle pas une diversion?

Le Temps fait remarquer: Il est clair qu'un conflit oriental, surtout si la France y était mêlée, constituerait une diversion fort avantageuse pour le gouvernement allemand. Le ministre Cuno sait bien que la résistance et le sabotage ne peuvent pas durer indéfiniment et que, dans le peuple allemand, on commence à en être las. Si une guerre éclatait entre la Turquie et les alliés, les journaux allemands pourraient expliquer à leurs lecteurs que la France va se trouver affaiblie, que la Russie va entrer en scène et qu'enfin, dans un embrasement général de l'Europe, l'hypothèse de l'Allemagne va s'accomplir.

De son côté, notre confrère des Débats explique ainsi la situation: Les grands industriels et financiers allemands se battent en Turquie comme dans la Ruhr. Plusieurs d'entre eux, d'accord avec des chefs unionistes, se préparent à acaparer le marché turc. D'eux, sous la forme de succursales d'une banque honroise, a déjà tout disposé pour s'emparer du commerce turc à Constantinople comme en Anatolie. Il n'a pas reculé devant la dépense. D'autre part des officiers allemands collaborent étroitement à Angora avec l'état-major kémaliste. D'une façon générale les Allemands aspirent à coloniser et à réorganiser la Turquie avec l'exécédent de leur population.

Au total, il semble bien qu'Angora est aujourd'hui un instrument entre les mains de l'Allemagne.

Ce n'est pas une raison pour pardonner à nouveau aux Turcs leur conduite insensée!

D'une façon générale, la situation est sans changement dans la Ruhr.

Néanmoins, il convient de constater que la propagande allemande en faveur de la résistance s'intensifie de plus en plus.

D'une part, la pression du gouvernement allemand sur les fonctionnaires s'exerce continuellement par la voie de menaces et de promesses de gratifications diverses.

D'autre part, Berlin songe à susciter une grève générale dans tout le bassin. Jusqu'à ce jour, les Allemands pensaient que les grèves sporadiques qu'ils déclenchaient, avec cessation partielle de travail suivie de reprise également partielle et éphémère, étaient de nature à entraver l'action de l'exploitation française.

Devant l'échec de cette tactique, les dirigeants du Reich ne voient plus qu'un moyen de briser l'exploitation française de la Ruhr: la grève générale. L'ordre s'adresserait surtout aux cheminots et aux P. T. T.

Enfin, les pangermanistes prennent prétexte des expulsions de fonctionnaires effectuées dans la Ruhr pour mener contre la France une violente campagne d'excitation nationaliste.

D'aucuns vont même jusqu'à parler de prochains coups de mains, actuellement organisés en Bavière. Il n'est pas douteux que si les pangermanistes croyaient à leur réussite, ils les tenteraient. Mais le spectacle de notre force et notre ferme détermination de briser toutes les résistances suffira certainement à prévenir tout essai de révolte ouverte.

D'ailleurs, si le gouvernement du chancelier Cuno intensifie sa propagande en faveur de la résistance, c'est que celle-ci a une tendance marquée au fléchissement.

Des symptômes de lassitude se manifestent. Ainsi, les social-démocrates sont las de donner leur appui, plus ou moins tacite, au docteur Cuno et sont résolus, coûte que coûte, à provoquer une ère de négociations.

Ils attendent impatiemment l'ouverture du Reichstag, le 12 février, pour déposer un plan d'action susceptible d'amener un règlement du conflit de la Ruhr.

Ils sont disposés à demander au gouvernement d'imposer sérieusement la richesse matérielle allemande, de mettre un terme à la spéculation sur les devises et de prélever plus équitablement les impôts, toutes mesures qui permettraient de faire face au paiement partiel des réparations et, par contre-coup, de régler la question de la Ruhr.

D'un autre côté, les industriels de la Ruhr eux-mêmes, à part peut-être M. Stinnes, dont l'attitude et les manœuvres ne laissent pas que d'intriguer les milieux allemands, commencent à manifester une certaine lassitude.

C'est ainsi que le docteur Bucker, président du conseil national économique allemand, représentant de la maison Krupp, tout en se disant prêt à continuer la résistance, a cependant ajouté que la grosse industrie est disposée à prendre part à des négociations éventuelles susceptibles d'amener la paix.

En définitive, la situation se présente dans la Ruhr sous un double aspect: d'une part, les industriels, les ouvriers, et certains partis politiques inclinent aux négociations; d'autre part, le chancelier Cuno tente une dernière expérience de résistance.

On peut affirmer que cette dernière « bataille » ne connaîtra pas le succès.

Après la Ruhr, après Lausanne, le principal sujet d'occupation de la France est, incontestablement, sa situation financière et l'équilibre du budget.

Or, il faut bien le reconnaître, sur ce point nous sommes en plein gâchis.

Depuis trois mois, les Commissions des Finances de la Chambre et du Sénat harcellent littéralement le Ministre.

Celui-ci pour leur complaire a songé, on le sait, à augmenter d'un cinquième la plupart des impôts existants.

Ce projet a rencontré une telle réprobation de la part de l'opinion, que la Chambre l'a écarté, mais sans combler le déficit du budget.

Les financiers du Sénat, plus préoccupés de jouer un mauvais tour à la Chambre du Bloc National que de gérer les intérêts de la nation, refusent d'examiner un budget se présentant en déficit.

Ne serait-il pas plus sage qu'ils songent à remédier directement à un état de choses qu'ils blâment?

Sans doute. Mais ne convient-il pas de penser avant tout à la prochaine campagne électorale? L'occasion ne saurait être plus favorable.

En attendant, grands et petits financiers du Parlement partent à la recherche du remède souverain et les projets les plus extravagants voient le jour.

Un des derniers en date: l'établissement du carnet de coupons. Tout porteur de valeurs mobilières devrait posséder un carnet contrôlé par le fisc, où serait inscrit le montant de tous les coupons encaissés.

Cette solution est pleinement logique. Du moins elle est dans la logique du régime fiscal que nous subissons, celui de l'inquisition fiscale.

Le carnet de coupons constituerait un excellent remède à la fraude.

Mais attendrait-il toutes les fraudes? Que non pas! Du moins, le pays aurait l'illusion qu'on a fait quelque chose. La vérité, c'est que tous les projets qu'on échauffe tendent à maintenir une catégorie de privilégiés: les professions libérales. Pour elles, point de contrôle, point de carnet d'aucune sorte.

Les raisons de ce fait? Songez aux professions de la majorité des membres du Parlement. Et puis, reconnaissons-le, le contrôle est presque impossible ici.

INFORMATIONS

Dans la Ruhr

Contre les saboteurs boches
Les actes de sabotage se multipliant tous les jours dans la Ruhr, l'ordre vient d'être donné aux patrouilles circulant le long des voies de tirer, après les sommations d'usage, sur toute personne qui s'approcherait des ouvrages d'art ou des aiguilles avec une insistance révélant des intentions malveillantes.

Il est en outre rappelé que les auteurs de sabotages seront déferés en conseil de guerre et que la peine prononcée pourra être celle de mort, vu la gravité des conséquences de ces actes de destruction volontaire.

Les nationalistes s'agitent
On constate une grande agitation dans les milieux nationalistes allemands. Il est possible qu'un coup de main organisé par eux soit tenté très prochainement.

4.500 cheminots français de plus
Un détachement de 4.500 cheminots volontaires pris parmi le personnel des réseaux français a été acheminé vers la Rhénanie et la Ruhr.

Les expulsions de fonctionnaires
M. Adelung, qui avait remplacé le docteur Kuhl, expulsé du territoire occupé par les autorités françaises, comme bourgmestre de Mayence, a été jeudi matin l'objet de la même mesure.

Boycottages allemands
Le « Berliner Tageblatt » publie une décision de l'Union allemande des industriels de la mode, interdisant absolument à ses adhérents l'importation en Allemagne d'articles de couture ou de mode d'origine française ou belge, même pour le transit vers d'autres pays; en aucun cas, ces marchandises ne doivent pénétrer en Allemagne.

Le journal berlinois fait d'ailleurs observer que ce boycottage des robes, manteaux, chapeaux et articles de lingerie fabriqués en France, n'a qu'une valeur de protestation et sera sans grandes conséquences économiques.

Forces navales à Smyrne
La France a devant Smyrne les bâtiments suivants: croiseur « Ernest-Renan », 13.000 tonnes; torpilleur « Somaux », 800 tonnes; canonnière « Dédain », 400 tonnes.

L'Angleterre est représentée par le croiseur « Cambryon », 5.500 tonnes.

Les Etats-Unis par quatre gros torpilleurs.

L'Italie par le croiseur « Venezia » (plus de 1.000 tonnes).

La Hollande par le croiseur « Amiral-Tromp », 5.000 tonnes.

La dette britannique
Le président Harding a expliqué que la dette britannique sera remboursée aux moyens de versements annuels, échelonnés sur une période de 62 années.

D'après le rapport de la commission, le total de la dette britannique au 15 décembre 1922 s'élevait à 4.604.128.000 dollars.

Les Italiens en Tripolitaine
Le drapeau italien a été arboré le 6 février sur le château de Tarhuna.

Les Kabyles des territoires Tarhuna et Nouah el Abba se sont soumis à discrétion et ont livré leurs armes.

Tout le territoire abandonné en 1915 a été réoccupé.

Le bey de Tunis en France
On annonce officiellement que le bey de Tunis, accompagné de ses ministres et du résident général, ira à Paris au mois de juin, pour rendre à M. Millerand la visite que le Président de la République a faite l'année dernière à son prédécesseur.

M. Bourgeois démissionne
On annonce que M. Léon Bourgeois aurait décidé d'abandonner la présidence du Sénat. Cette démission serait rendue officielle très prochainement.

Cachin et Monmousseau élus au Soviet de Petrograd
Les Soviets de Petrograd, après avoir entendu des discours de Zinoviev et des membres de l'Exécutif et de l'Internationale communiste sur les événements de la Ruhr, a élu MM. Cachin et Monmousseau membres honoraires du Soviet.

Réintégration des cheminots
Le président du conseil a reçu, jeudi matin, M. Rognon, député, et une nombreuse délégation du groupe républicain de défense des cheminots.

Il résulte de cet entretien, que M. Poincaré serait disposé à examiner, d'accord avec le ministre des travaux publics, la possibilité d'envisager les modalités à employer, en vue de la réintégration des cheminots révoqués.

Services postaux avec l'Italie

Le Conseil municipal de Toulouse, a fait sien le vœu émis par la Chambre de commerce demandant l'extension des services postaux avec l'Algérie par le port de Port-Vendres dans l'intérêt de la région toulousaine, en particulier, et des départements du Sud-Ouest en général.

Chambre des Députés

Séance du 8 février 1923
La Chambre reprend la discussion du projet de loi relatif à la fabrication de l'ammoniac synthétique. M. Vincent indique les divers procédés pour la fabrication de l'ammoniac synthétique mais il craint que la convention soit trop profitable pour la société allemande. M. Loucheur expose le projet et déclare que toutes les craintes exprimées ne sont pas fondées. Les articles 1 à 10 sont votés. Après quelques observations sur les divers articles, l'ensemble du projet est voté.

La Chambre fixe au 23 février la date de la discussion des interpellations sur l'enseignement secondaire.

Séance du 9 février 1923
La Chambre discute le projet de loi relatif à la modification de la réglementation applicable aux bouilleurs de cru. M. Bokanowski fait connaître l'avis de la Commission des finances. La quantité minimale que les bouilleurs et les associations coopératives, distilleront à domicile sera de 50 litres d'alcool pur. M. Delesalle propose l'ajournement qui est repoussé par 450 voix contre 120.

La Chambre aborde la discussion générale du projet. La discussion est renvoyée à mardi.

Sénat

Séance du 8 février 1923
Le Sénat reprend la discussion du projet de loi relatif à la taxe sur le chiffre d'affaires. Un amendement tendant à ce que soient exemptés de l'impôt les importations de produits agricoles, originaires et en provenance de l'Algérie, des colonies, est adopté. L'article 10 est voté. M. Chapas dit que l'Etat majora sur l'impôt sur cette production, c'est ce qui existe pour les alcools. C'est un impôt sur l'impôt. M. Chapas demande le dégrèvement de cette taxe; malgré les efforts du ministre des Finances qui combat l'amendement, celui-ci est adopté par 156 voix contre 124.

L'ensemble du projet de loi est voté.

Séance du 9 février 1923
Le Sénat discute l'interpellation de M. Merlin sur les brusques déplacements de fonctionnaires, du préfet de l'Aisne.

Après explications de M. Manoury, ministre de l'Intérieur, l'incident est clos.

CHRONIQUE LOCALE

Aveux communistes

La section française du Parti communiste édité, en dehors de son organe imprimé hebdomadaire, le Bulletin communiste ont dominent les préoccupations dogmatiques et supranationales, un recueil poïtopoïe de critique concrète sous le nom de Bulletin de la Presse communiste.

Le dernier fascicule de ce Bulletin de la Presse communiste contient à l'usage des militants et publicistes du parti, un schéma de conférence sur la situation économique de la France. Ce schéma, fort bien fait, présente des « vues » fort intéressantes et des plus instructives. Retenons les deux « vues » suivantes:

1^o A propos des Mines et de la Métallurgie l'observateur communiste enregistre le fait que « le ravaillement en Sôke métallurgique est un problème vital pour l'industrie française ». Le métallurgiste est la plus touchée de toutes les industries. Elle se trouve devant le dilemme: exporter ou chômer, et, pour exporter, elle a besoin d'abaisser ses prix de revient. C'est pourquoi « elle vise surtout à abolir la loi de huit heures ». On se plaît à relever ces constatations sous une plume communiste.

2^o Mais, dans cet exposé de l'état de notre pays par un communiste, le jugement le plus piquant est sans doute celui qui concerne le sort de l'ouvrier français. Transcrivons:

« Le niveau de vie de l'ouvrier français est supérieur à ce qu'il est dans tous les autres grands pays. Aux Etats-Unis, on compte cinq millions de chômeurs. En Angleterre, 1.500.000 chômeurs, sans compter les chômeurs partiels. En Europe centrale, l'ouvrier est misérable. L'ouvrier français profite, par incidence, de la situation privilégiée faite à la bourgeoisie française par le Traité de Versailles. »

Phrase admirable qui contient, dans un raccourci saisissant, une leçon complète à la fois de solidarité sociale et de solidarité nationale.

Mais alors comment expliquer la conduite des communistes et des socialistes révolutionnaires qui s'élèvent contre l'exécution du Traité de Versailles?

Leur haine du « bourgeois » français poursuit-elle jusqu'à vouloir condamner, par contre-coup, des millions d'ouvriers français au chômage et à la misère?

Pour nous, nous nous réjouissons de voir « l'ouvrier français profiter, par incidence, de la situation privilégiée faite à la bourgeoisie française. » Nous souhaitons même qu'il en profite toujours!

M. D.

Le Conseil de la Fédération Unitaire (dissez: communiste) des Travailleurs du Sous-Sol a envoyé mercredi au Comité Central des Houillères de France un ultimatum brusqué demandant, pour le 15 février, un relèvement très sensible des salaires, l'incorporation des indemnités de vie chère dans le salaire, l'établissement de conseils d'ouvriers, la suppression de l'impôt sur les salaires.

Le pays ne saurait fermer les yeux sur la coïncidence entre cet ultimatum, présenté à dessein sous une forme inacceptable, et les grèves de la Ruhr ou de la Rhénanie, la grève de la Sarre et celle de la Moselle.

Le dessein apparaît manifeste de priver la France de charbon.

N'est-ce pas un excellent moyen d'assister la malheureuse Allemagne?

Peu importe, après cela, aux communistes, que des centaines de milliers d'ouvriers français soient condamnés au chômage, faute de charbon!

Souhaitons, pour la classe ouvrière elle-même, que le mot d'ordre Communiste ne soit pas entendu.

Toujours le système D

Le rôle du ministre des Finances et des membres de la Commission du budget, c'est-à-dire, de tous les messieurs qui s'occupent à trouver l'argent pour boucler le budget, n'est, certainement pas facile. Actuellement, surtout, où le budget de 1923 n'est pas encore bouclé. Nous sommes à la mi-février, et il est plus que probable qu'il faudra voter un troisième douzième provisoire.

Et puis, ce qui n'est pas drôle aussi, c'est que le Ministre et la Commission ont à boucher un trou de 3 milliards et demi dans le budget. Comment? Nous le saurons bientôt, mais il ne semble pas, dès à présent, que le projet primitif qui tendrait à augmenter de 20 0/0 les impôts directs et indirects soit approuvé.

La Commission des finances a élaboré un projet qui comporte de nombreuses mesures dont chacune serait efficace, car elle procurerait les milliards nécessaires pour combler le déficit.

Seulement il ne faut pas trop tôt chanter victoire: en effet, dans le projet élaboré par la Commission des finances, on lit: « Recettes à provenir de nouvelles mesures contre les fraudes fiscales: 400 millions. »

400 millions! Ce chiffre paraît bien gros, car si nous nous en tenons aux renseignements quasi-officiels publiés à ce sujet, jusqu'à ce jour, les fraudeurs quels qu'ils soient, n'ont pas été bien tracassés et ont profité de la mansuétude des tribunaux et des cours d'appel, mansuétude qui, au bout du compte, ne rapportait rien à la caisse de l'Etat.

Cela veut-il dire, qu'à l'avenir, la sévérité sera plus grande que par le passé contre les fraudeurs de tout accabit?

On nous permettra d'être sceptique, et de ne pas croire que pas plus demain qu'ils ne l'ont été hier, les fraudeurs seront obligés de rendre leurs sous qu'ils ont volés à l'Etat.

Et pourquoi en serait-il autrement? Parce qu'une loi de plus sera votée? ça fera une loi de plus. Mais sera-t-elle appliquée?

On dit si souvent que dans la loi, il faut voir l'esprit et non la lettre, et puis, il y a tant de lois contre et même en faveur des fraudeurs, qu'une fois de plus, ceux-ci passeront au travers des mailles, et l'Etat sera roulé, et ce seront les contribuables honnêtes, éternelles « poires » qui paieront.

Donc, ne comptons pas trop sur les 400 millions prévus, pour combler le déficit du budget, par les mesures qui seront prises contre les fraudeurs.

Ces gens-là sont habiles: ils connaissent et pratiquent avec art le système D. Ils ne s'en font pas, soyons sans crainte, sur les menaces qui leur sont adressées.

Laissons dire, et continuons à mal faire, c'est leur théorie. Et après tout, peut-on leur donner tout le tort?

L'opinion publique a été souvent énermée par les informations sensationnelles annonçant que des poursuites allaient être, étaient dirigées contre des spéculateurs, fraudeurs; mais, de tout cela, qu'est-il sorti? Rien. Ah! si: une augmentation de charges pour le peuple.

Ainsi, on a protesté à maintes reprises contre l'accapement des blés, des farines, contre l'augmentation du prix du pain. Un projet est même déposé à la Chambre pour taxer les farines.

Où en est ce projet? Il a été discuté par plusieurs commissions et, comme de juste, ce projet a trouvé des adversaires irréductibles, au point qu'après une longue discussion, la Commission de l'Agriculture réunie jeudi, a conclu à l'adoption de ce projet, « sous la condition expresse que la loi ne jouera que dans des circonstances exceptionnelles ».

Quand seront ces circonstances exceptionnelles? Seront-ce les grands fariniers qui les indiqueront? Au fait, ils sont tout désignés, et alors, nous pouvons être tranquilles.

Que le paysan vende son blé à un prix raisonnable, les fariniers n'en tiendront pas davantage compte, et les boulangers qui achèteront les farines à un taux élevé, ne pourront pas donner

le pain à perte. Et, en toute logique, c'est le consommateur qui paiera, car à lui on ne demandera pas de fixer les circonstances exceptionnelles prévues par la loi sur la taxation des farines!

Nous le répétons, les gros connaissent et appliquent le système D, toujours à leur profit, bien entendu!

Louis BONNET.

Internat des Hôpitaux

Nous avons omis de relever, dans la liste des Internes des Hôpitaux de Paris, reçus au derniers concours, le nom de M. Cayla, qui est le fils du Docteur bien connu, ancien élève du lycée Gambetta, et le gendre de M. Abel Combarieu, Président de Chambre à la Cour des Comptes.

Le jeune Cayla avait été déjà, l'année dernière, reçu premier au concours de l'Internat spécial de St-Lazare. Nous sommes heureux de lui adresser nos chaleureuses félicitations.

Prestation de serment

M. Fabre, notaire à Cahors, successeur de M. Malet, décédé, a prêté serment, vendredi matin, à l'audience du tribunal civil.

Ponts et Chaussées

M. Lescale, adjoint technique principal des Ponts-et-Chaussées à Cahors, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Nous souhaitons à M. Lescale une bonne et longue retraite.

Contributions Indirectes

M. Boissel, vérificateur des Contributions indirectes à Tulle, est nommé à Gramat.

Enseignement primaire

Mlle Soulié, nommée institutrice à Montamel est maintenue à Labastide-du-Vert, et Mme Marty, nommée à Labastide-du-Vert est maintenue à Montamel.

M. Bastandie, instituteur à Belmont (Bretenoux) est nommé à Floirac.

Postes

M. Laval, facteur à Frayssinet-le-Gourdonnais est nommé à Vayrac.

M. Franciel, facteur à Castelnau, est nommé à Cajarc.

M. Ricors, facteur à Gorses est nommé à Latronquière.

M. Sol, candidat militaire est nommé facteur rural à Luzech.

M. Fallières, candidat militaire est nommé facteur à Frayssinet-le-Gourdonnais.

Médaille d'honneur agricole</

Chronique Touristique

L'abondance des matières nous oblige à retarder la publication de la fin de l'intéressant tournoi de tourisme de Cahors à Capdenac...

Votes de nos Sénateurs

Au cours de la discussion du projet relatif à la taxe sur le chiffre d'affaires, M. Chapsal a déposé un amendement...

Compatriote

M. Boutaric, professeur à la Faculté de Dijon, vient de faire paraître à la Bibliothèque de philosophie scientifique...

Economat du lycée

M. Tulet, sous-économat au lycée de Cahors, est nommé au lycée Lakanal, à Secaux.

P. O.

M. Delpuech, facteur à Saint-Denis-Martel, est nommé chef de station au Rouges (Cantal).

On réclame de la lumière

On nous prie d'insérer le texte de la pétition suivante, actuellement en circulation, et qui sera adressée sous peu à qui de droit :

M. le Maire, Messieurs les Conseillers municipaux. Les soussignés ont l'honneur de vous demander un supplément de éclairage pour la rue Cadourques...

Conseils municipaux

La première session des conseils municipaux du Lot, dite session de février, se réunira le 17 février au 4 mars inclus.

La Grappe du Queroy à Paris

Comme le Journal du Lot avait bien voulu l'annoncer, le banquet de la Grappe a eu lieu dimanche 4 février à midi au restaurant Gillet...

A la table d'honneur, sous la présidence duquel était le banquet, avaient pris place notre sympathique ami M. Garrigou...

A l'issue du bal a eu lieu un charmant concert qui obtint encore plus de succès que les précédents.

Nous avons applaudi tour à tour, Géo Serge, le jeune compositeur, dans « Les Quenues » et « Tout le long du Lot ».

Feuilleton du « Journal du Lot » 25

L'Affaire Froideville

PAR ANDRÉ THEURIET de l'Académie Française

DEUXIEME PARTIE

Ils traversèrent le couloir des promeneurs et se dirigèrent vers les chaises occupées par le chef de bureau et sa femme. La dame avait déjà aperçu son ancien danseur et lui faisait d'aimables signes de reconnaissance...

Serrons les Crans

Air : Serrons les Rangs. L'Heure est aux économies, Dit Monsieur de Lesteryrie : Serrons les Crans, mes enfants !

Pour relever nos Finances, Les Impôts, dans tout la France, Vouit augmenter d'vingt pour cent !

III L'Angleterre se débine : Le ch.iron fait grosses mines Le sucre fond, rapidement, Dans la Rhur, l'Impôt est d'urgence, C'est la paie ou bien la guerre,

IV Bienôt, la chose est certaine, L'Alcool montera, sans peine, A des sommets effrayants !

V Les poulettes dans les Villes Sussurent, d'façon civile : « Venez à nous les Cents francs ! »

VI Le pain blanc se carapate : Ce n'est plus la bonne pâte. Dans l'pétrin est l'froment !

VII Tous les vigneron s'indignent : Le divin jus de leurs vignes Souffre, car il reste en Plant !

VIII Comm' le Tulle rend l' corps aise, L'excellence de Corzé, Mettrait à l'aise nos paysans, Si, de façon supérieure, Aux grugeurs d' l'Assiette au Beurre, Il faisait Serrer les Crans.

IX Les bruits les plus tendancieux circulent au sujet de la décision de la F. F. R. Certains persistent à affirmer que l'appel du Comité de Défense au Bureau de la F.F.R. est, couru d'avance et que la Commission des règlements verra sa décision brisée.

X Rassurer ces amis (1) de l'A. C. Personne ne peut savoir encore quelle sera la sentence du bureau, qui ne sera rendue que mardi soir 13 courant à l'issue du match « France-Clamorgan ».

XI L'Aviron Cadurcien est trop confiant en la bonté de sa cause et en la sage impartialité de ses derniers juges, pour s'enorgueillir des potins ridicules et parfois intéressés que de bons amis répandent sournoisement.

XII Le bureau, le Conseil d'administration de l'Aviron Cadurcien adressent leurs félicitations à M. Blaise Boné, membre de l'A. C. qui vient d'être l'heureux papa d'un superbe garçon. A la maman et au bébé, leurs meilleurs vœux.

XIII M. Blaise Boné est le beau-frère de notre excellent camarade Miguel.

XIV Tribunal correctionnel Audience du 8 février 1923 VOL La femme Marie Monty, épouse Sudres, inculpée de vols commis à Limoges. Sur le rapport de M. le docteur Valat, le tribunal décide que l'inculpée sera soumise à un examen mental.

XV Pour infraction, la police des chemins de fer et pour défaut de carnet, l'Espagnol Hernandez-José Moreno est condamné à 100 francs d'amende. Le tribunal met en délibéré l'affaire du sieur Malgouy, poursuivi pour infraction à la police des chemins de fer.

XVI Tribunal correctionnel Audience du 8 février 1923 VOL La femme Marie Monty, épouse Sudres, inculpée de vols commis à Limoges. Sur le rapport de M. le docteur Valat, le tribunal décide que l'inculpée sera soumise à un examen mental.

XVII Palais des Fêtes SAMEDI 10 et DIMANCHE 11 Février FLEUR DU MAL, Aim Français, interprété par ROBINNE et ALEXANDRE, de la Comédie-Française. Fatty contre Piorati, comique. Phocée-Journal. LES MYSTERES DE PARIS (12e épisode)

me permet de vous offrir mes hommages et mes compliments. La dame, s'élevant à petits coups, répondit en minaudant que tout le plaisir était pour elle.

Mais je ne viens pas seulement en admirateur, reprit le comte ; c'est un solliciteur que vous voyez devant vous, madame.

Un solliciteur ? répéta-t-elle en redoublant d'amabilité et aussi d'attention. Mon Dieu, oui, et un solliciteur d'une espèce particulière. D'ordinaire, ceux qui s'empresent autour de vous viennent mendier vos bonnes grâces ; moi, je viens demander votre protection près de Monsieur votre mari pour une affaire administrative.

Administrative ? murmura-t-elle en souriant ; vous m'effrayez, monsieur le comte. Je n'entends pas grand-chose à ces graves matières. C'est très grave, en effet, surtout pour moi, et, si vous le permettez, je vais vous exposer ma requête en quelques mots.

Mme Couturier, très intriguée, jeta du côté de son mari un coup d'oeil inquiet. Elle connaissait le sire et craignait que, si M. d'Entrevernes s'expliquait devant Couturier, celui-ci ne se mêlât de la conversation avec sa maladresse ordinaire.

Serrons les Crans

Air : Serrons les Rangs. L'Heure est aux économies, Dit Monsieur de Lesteryrie : Serrons les Crans, mes enfants !

Pour relever nos Finances, Les Impôts, dans tout la France, Vouit augmenter d'vingt pour cent !

III L'Angleterre se débine : Le ch.iron fait grosses mines Le sucre fond, rapidement, Dans la Rhur, l'Impôt est d'urgence, C'est la paie ou bien la guerre,

IV Bienôt, la chose est certaine, L'Alcool montera, sans peine, A des sommets effrayants !

V Les poulettes dans les Villes Sussurent, d'façon civile : « Venez à nous les Cents francs ! »

VI Le pain blanc se carapate : Ce n'est plus la bonne pâte. Dans l'pétrin est l'froment !

VII Tous les vigneron s'indignent : Le divin jus de leurs vignes Souffre, car il reste en Plant !

VIII Comm' le Tulle rend l' corps aise, L'excellence de Corzé, Mettrait à l'aise nos paysans, Si, de façon supérieure, Aux grugeurs d' l'Assiette au Beurre, Il faisait Serrer les Crans.

IX Les bruits les plus tendancieux circulent au sujet de la décision de la F. F. R. Certains persistent à affirmer que l'appel du Comité de Défense au Bureau de la F.F.R. est, couru d'avance et que la Commission des règlements verra sa décision brisée.

X Rassurer ces amis (1) de l'A. C. Personne ne peut savoir encore quelle sera la sentence du bureau, qui ne sera rendue que mardi soir 13 courant à l'issue du match « France-Clamorgan ».

XI L'Aviron Cadurcien est trop confiant en la bonté de sa cause et en la sage impartialité de ses derniers juges, pour s'enorgueillir des potins ridicules et parfois intéressés que de bons amis répandent sournoisement.

XII Le bureau, le Conseil d'administration de l'Aviron Cadurcien adressent leurs félicitations à M. Blaise Boné, membre de l'A. C. qui vient d'être l'heureux papa d'un superbe garçon. A la maman et au bébé, leurs meilleurs vœux.

XIII M. Blaise Boné est le beau-frère de notre excellent camarade Miguel.

XIV Tribunal correctionnel Audience du 8 février 1923 VOL La femme Marie Monty, épouse Sudres, inculpée de vols commis à Limoges. Sur le rapport de M. le docteur Valat, le tribunal décide que l'inculpée sera soumise à un examen mental.

XV Pour infraction, la police des chemins de fer et pour défaut de carnet, l'Espagnol Hernandez-José Moreno est condamné à 100 francs d'amende. Le tribunal met en délibéré l'affaire du sieur Malgouy, poursuivi pour infraction à la police des chemins de fer.

XVI Tribunal correctionnel Audience du 8 février 1923 VOL La femme Marie Monty, épouse Sudres, inculpée de vols commis à Limoges. Sur le rapport de M. le docteur Valat, le tribunal décide que l'inculpée sera soumise à un examen mental.

XVII Palais des Fêtes SAMEDI 10 et DIMANCHE 11 Février FLEUR DU MAL, Aim Français, interprété par ROBINNE et ALEXANDRE, de la Comédie-Française. Fatty contre Piorati, comique. Phocée-Journal. LES MYSTERES DE PARIS (12e épisode)

En même temps elle se leva et s'adressant à Couturier : Mon ami, dit-elle, je suis lasse d'être assise et M. d'Entrevernes veut bien m'offrir son bras. Nous allons tourner un moment autour du kiosque. Vous, restez là en m'attendant et veillez à ce qu'on ne prenne pas nos chaises ?

Quand ils se furent perdus dans le flot des promeneurs, Mme Couturier leva sa tête fûtée vers son cavalier, et jouant de nouveau de la prunelle : Me voilà tout oreilles, murmura-t-elle, et tout à votre disposition, Monsieur le comte.

Madame, commença M. d'Entrevernes, il s'agit d'une affaire dont l'instruction est confiée à M. Couturier, et dont vous avez peut-être entendu parler : l'instance Froideville. Elle la connaissait, en effet, par les journaux et par les confidences de Couturier, qu'elle avait dressé à lui raconter tout ce qui se passait au ministère ; mais elle joua l'ignorance afin de laisser M. d'Entrevernes lui narrer à son point de vue l'histoire de la succession du marquis, les manœuvres des Somborn, et l'intérêt qu'il avait, lui, à empêcher un procès scandaleux.

Tandis qu'ils piétinaient lentement le sable de l'allée, l'orchestre jouait une fantaisie sur les Huguenots ; les grands arbres semblaient incliner leurs branches pour écouter ;

Serrons les Crans

Air : Serrons les Rangs. L'Heure est aux économies, Dit Monsieur de Lesteryrie : Serrons les Crans, mes enfants !

Pour relever nos Finances, Les Impôts, dans tout la France, Vouit augmenter d'vingt pour cent !

III L'Angleterre se débine : Le ch.iron fait grosses mines Le sucre fond, rapidement, Dans la Rhur, l'Impôt est d'urgence, C'est la paie ou bien la guerre,

IV Bienôt, la chose est certaine, L'Alcool montera, sans peine, A des sommets effrayants !

V Les poulettes dans les Villes Sussurent, d'façon civile : « Venez à nous les Cents francs ! »

VI Le pain blanc se carapate : Ce n'est plus la bonne pâte. Dans l'pétrin est l'froment !

VII Tous les vigneron s'indignent : Le divin jus de leurs vignes Souffre, car il reste en Plant !

VIII Comm' le Tulle rend l' corps aise, L'excellence de Corzé, Mettrait à l'aise nos paysans, Si, de façon supérieure, Aux grugeurs d' l'Assiette au Beurre, Il faisait Serrer les Crans.

IX Les bruits les plus tendancieux circulent au sujet de la décision de la F. F. R. Certains persistent à affirmer que l'appel du Comité de Défense au Bureau de la F.F.R. est, couru d'avance et que la Commission des règlements verra sa décision brisée.

X Rassurer ces amis (1) de l'A. C. Personne ne peut savoir encore quelle sera la sentence du bureau, qui ne sera rendue que mardi soir 13 courant à l'issue du match « France-Clamorgan ».

XI L'Aviron Cadurcien est trop confiant en la bonté de sa cause et en la sage impartialité de ses derniers juges, pour s'enorgueillir des potins ridicules et parfois intéressés que de bons amis répandent sournoisement.

XII Le bureau, le Conseil d'administration de l'Aviron Cadurcien adressent leurs félicitations à M. Blaise Boné, membre de l'A. C. qui vient d'être l'heureux papa d'un superbe garçon. A la maman et au bébé, leurs meilleurs vœux.

XIII M. Blaise Boné est le beau-frère de notre excellent camarade Miguel.

XIV Tribunal correctionnel Audience du 8 février 1923 VOL La femme Marie Monty, épouse Sudres, inculpée de vols commis à Limoges. Sur le rapport de M. le docteur Valat, le tribunal décide que l'inculpée sera soumise à un examen mental.

XV Pour infraction, la police des chemins de fer et pour défaut de carnet, l'Espagnol Hernandez-José Moreno est condamné à 100 francs d'amende. Le tribunal met en délibéré l'affaire du sieur Malgouy, poursuivi pour infraction à la police des chemins de fer.

XVI Tribunal correctionnel Audience du 8 février 1923 VOL La femme Marie Monty, épouse Sudres, inculpée de vols commis à Limoges. Sur le rapport de M. le docteur Valat, le tribunal décide que l'inculpée sera soumise à un examen mental.

XVII Palais des Fêtes SAMEDI 10 et DIMANCHE 11 Février FLEUR DU MAL, Aim Français, interprété par ROBINNE et ALEXANDRE, de la Comédie-Française. Fatty contre Piorati, comique. Phocée-Journal. LES MYSTERES DE PARIS (12e épisode)

Les rosiers des massifs balançaient doucement leurs fleurs et tout en haut, dans le ciel, des milliers d'étoiles scintillaient comme des yeux d'or. C'était une nuit à souhait pour les poètes et les amoureux ; mais ni le comte, ni Mme Couturier n'en avaient cure. Lui, tout entier à ses préoccupations d'argent, elle, toute travaillée par l'espoir d'utiliser cette rencontre au profit de ses visées ambitieuses, tournaient autour du kiosque, sans se soucier de la musique ni de la poésie de cette nuit d'août.

Les choses en sont là, dit M. d'Entrevernes en terminant, et vous savez, sans doute, madame, que M. Couturier est chargé de rédiger le rapport au ministre. Oui, en effet, répondit la dame, je me rappelle maintenant avoir vu ce dossier Froideville dans le cabinet de travail de mon mari. Car, monsieur le comte, mon pauvre mari a un bureau très chargé et il est presque toujours obligé d'emporter de la besogne chez lui. Il passe une partie de ses nuits à étudier ses dossiers, et vraiment on ne lui rend pas justice au ministère ! Croiriez-vous qu'après vingt-cinq ans de services il n'est pas encore décoré ?

En vérité, madame, vous m'étonnez ? s'exclama le comte en jouant la surprise ; c'est un regrettable oubli ! C'est ainsi, pourtant, soupira Mme Couturier, chaque année on

Serrons les Crans

Air : Serrons les Rangs. L'Heure est aux économies, Dit Monsieur de Lesteryrie : Serrons les Crans, mes enfants !

Pour relever nos Finances, Les Impôts, dans tout la France, Vouit augmenter d'vingt pour cent !

III L'Angleterre se débine : Le ch.iron fait grosses mines Le sucre fond, rapidement, Dans la Rhur, l'Impôt est d'urgence, C'est la paie ou bien la guerre,

IV Bienôt, la chose est certaine, L'Alcool montera, sans peine, A des sommets effrayants !

V Les poulettes dans les Villes Sussurent, d'façon civile : « Venez à nous les Cents francs ! »

VI Le pain blanc se carapate : Ce n'est plus la bonne pâte. Dans l'pétrin est l'froment !

VII Tous les vigneron s'indignent : Le divin jus de leurs vignes Souffre, car il reste en Plant !

VIII Comm' le Tulle rend l' corps aise, L'excellence de Corzé, Mettrait à l'aise nos paysans, Si, de façon supérieure, Aux grugeurs d' l'Assiette au Beurre, Il faisait Serrer les Crans.

IX Les bruits les plus tendancieux circulent au sujet de la décision de la F. F. R. Certains persistent à affirmer que l'appel du Comité de Défense au Bureau de la F.F.R. est, couru d'avance et que la Commission des règlements verra sa décision brisée.

X Rassurer ces amis (1) de l'A. C. Personne ne peut savoir encore quelle sera la sentence du bureau, qui ne sera rendue que mardi soir 13 courant à l'issue du match « France-Clamorgan ».

XI L'Aviron Cadurcien est trop confiant en la bonté de sa cause et en la sage impartialité de ses derniers juges, pour s'enorgueillir des potins ridicules et parfois intéressés que de bons amis répandent sournoisement.

XII Le bureau, le Conseil d'administration de l'Aviron Cadurcien adressent leurs félicitations à M. Blaise Boné, membre de l'A. C. qui vient d'être l'heureux papa d'un superbe garçon. A la maman et au bébé, leurs meilleurs vœux.

XIII M. Blaise Boné est le beau-frère de notre excellent camarade Miguel.

XIV Tribunal correctionnel Audience du 8 février 1923 VOL La femme Marie Monty, épouse Sudres, inculpée de vols commis à Limoges. Sur le rapport de M. le docteur Valat, le tribunal décide que l'inculpée sera soumise à un examen mental.

XV Pour infraction, la police des chemins de fer et pour défaut de carnet, l'Espagnol Hernandez-José Moreno est condamné à 100 francs d'amende. Le tribunal met en délibéré l'affaire du sieur Malgouy, poursuivi pour infraction à la police des chemins de fer.

XVI Tribunal correctionnel Audience du 8 février 1923 VOL La femme Marie Monty, épouse Sudres, inculpée de vols commis à Limoges. Sur le rapport de M. le docteur Valat, le tribunal décide que l'inculpée sera soumise à un examen mental.

XVII Palais des Fêtes SAMEDI 10 et DIMANCHE 11 Février FLEUR DU MAL, Aim Français, interprété par ROBINNE et ALEXANDRE, de la Comédie-Française. Fatty contre Piorati, comique. Phocée-Journal. LES MYSTERES DE PARIS (12e épisode)

après la démolition, notre ami commença à ressentir des troubles nerveux. Les conseils éclairés de plusieurs docteurs, le séjour dans une clinique de Paris, un cure d'air au pays natal, n'eurent pas raison de ce terrible mal. Pendant 6 mois, il resta affaibli et malgré les soins affectueux et empressés de son épouse et de ses parents qui nuit et jour se dévouèrent sans compter, la mort accompli son œuvre.

Notre ami n'est plus, mais son souvenir restera vivace parmi nous. Il nous a donné jusqu'au dernier moment l'exemple de la volonté la plus tenace, regardant arriver la mort avec un sang-froid admirable. Sa dernière pensée a été pour sa femme qu'il adorait, pour sa chère fille et pour ses bons vieux parents à qui nous offrons ici l'expression de nos condoléances les plus attristées. G. F.

Soirée récréative. — On nous annonce que Mlle M. L. Marcouly, notre sympathique institutrice, organisée pour dimanche prochain courant, une soirée récréative, à la salle d'école des filles de notre commune. Au nom de la population de Lentillac et des parents des élèves, nous félicitons Mlle Marcouly d'avoir bien voulu organiser cette soirée qui, par ces longues soirées d'hiver, apportera un peu de distraction à notre population si laborieuse. Castelfranc

Autour d'un vol. — Nous avons signalé dans un de nos derniers numéros, le vol commis au préjudice de M. Linol, menuisier à Castelfranc. Cette affaire vient d'avoir un dénouement tout à fait inattendu. L'argent a été retrouvé vendredi matin, sous un tas de copeaux et de bouts de bois, par la fillette du soi-disant voleur. Les langues vont leur train. Y a-t-il restitution ? Les premières recherches avaient-elles été mal faites ? Y avait-il vol simulé ? Nous ne nous permettons pas de conclure. Albas

Le Carnaval. — Les traditionnelles réjouissances en l'honneur de Sa Majesté promettent de soutenir leur joyeuse réputation. Orchestre endiablé du cirque Couget pendant les 4 jours. Bal tous les soirs et brillante illumination éblouissante de la place de la Mairie. Le mardi gras, desopulente cavalcade avec de nombreux chars, notamment celui de Bacchus, Farandoles et rondes anciennes pour dégérer « loupastis » et « lous cocous lébats ». Après les crêpes du jour des Gendres, solennel jugement de Sa Majesté suivie de l'autoade. Ces fêtes ne manqueront pas d'attirer une foule de danseurs de localités voisines. Conq. — Les écoles publiques du bourg auront comédies pendant les quatre jours. Reentrée le jeudi matin 15 février. Puy-l'Evêque

Conseil municipal. — Le conseil municipal de Puy-l'Evêque se réunira dimanche 11 février à 15 heures. Grézels Nos morts glorieux. — Mardi matin, 6 février, à eu lieu le dévotionnel et vénérable dans le petit cimetière de saint-Jean, commune de Grézels, du soldat Aimé Delmas de la classe 1915, du 145^e Régiment d'Artillerie lourde, mort de maladie à l'Hôpital de Livourne (Italie) le 22 janvier 1919, à son retour de l'armée d'Orient. Le corps avait été reçu à la gare de Puy-l'Evêque par les membres de la famille et de nombreux amis. Le cortège s'est achevé au milieu d'une nombreuse assistance, à l'Amicale des Démobilisés, les élèves des écoles conduits par leurs instituteurs, le Conseil municipal en entier, etc. M. l'abbé, notre sympathique curé, M. Moliné, maire de Grézels, la bravoure du jeune Aimé Delmas, dont le frère aîné est mort lui aussi pour la France en 1916. Il salua dans son émouvant discours la mémoire glorieuse des vieux frères et leur adressa un dernier adieu. Puis, dans ce juste et unanime tribut de regrets apportés sur ce cercueil par une commune tout entière, la famille Delmas trouva un adoucissement à sa douleur ravivée par de si cruels souvenirs. Mérite agricole. — Avec un réel et vil plaisir, nous avons appris que la décoration de chevalier du Mérite agricole venait d'être décernée à notre sympathique compatriote Mme veuve Esquieu, domiciliée à Caillieux, commune de Vire. Ayant la plupart de ses nombreux enfants mobilisés trois sont morts pour la France — elle fit valoir pendant la guerre sa propriété sans plaider ni son temps, ni sa peine, donnant l'exemple d'une activité incessante. Il appartenait au Gouvernement de la République de récompenser un si brave paysanne. Nous lui adressons nos plus sincères félicitations. Figeac Itinéraire du rouleau pendant la semaine du 11 au 18 février 1923. Canton de Livernon : Repérage et cylindrage sur les chemins ci-après : G. 46b, de 2 km. à 2 km. 750 (entre Espédaillac et Livernon) ; G. 176, de 15 km. à 17 km. 3 (entre Grézels et Livernon) ; G. 16, de 19 km. à 21 km. (entre Livernon et Assier). Canton de Martel : G. 23, de 52 km. à 53 km. (traverse de l'Hôpital St-Jean). Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Figeac se réunira à la mairie, le 17 février courant, à 20 heures 1/2 pour affaires diverses. Anis. — A partir du 9 février courant la taxe du pain sera élevée à 1 fr. 10 le kilog. Lamicale de Figeac à Paris. — Cette

Société donnera, samedi soir 27 février, à 20 heures dans ses salons Vianey frères, 88, quai de la Rapée à Paris, son banquet annuel suivi d'une fête de nuit. Nous souhaitons une bonne soirée à nos compatriotes parisiens. Dépôt d'étalons. — Notre station aura cette année trois chevaux de remonte : un demi-sang normand ; Théodore et deux potters ; Orléans et Quimper. Football Rugby. — Nous avons assisté, dimanche dernier, sur le terrain de Londieu à une intéressante partie où se disputait le Championnat d'Auvergne, entre les S. M. de Mauriac et notre G. S. F. Dès le début nos Quinze se montrèrent réclément supérieurs, nos trois-quarts font de très beaux départs et vont plusieurs fois à l'essai (4 dont 1 transformé). Le jeu de S. M. est paré embranché à en juger par leur attitude avec de ballon dont ils ne savent que faire ce qui amena un coup franc du G. S. F. La deuxième mi-temps Figeac domine et marque 3 autres essais dont un transformé. La fin est sifflée, la G. S. F. gagne par 28 points à zéro. La partie fut des mieux arbitrées par M. Grés, de Capdenac. Nouvelle société. — La Société de préparation militaire vient de fonder avec la société sportive « Le groupe sportif Figeacois ». Il n'existera donc plus, désormais, qu'une seule société sous ce dernier titre, qui sera chargée de préparer la jeunesse en vue du service militaire et qui dirigera en même temps tous les exercices sportifs. Bals du Carnaval. — A l'occasion des fêtes du Carnaval on nous annonce pour le dimanche 11 et mardi 13 février à 21 heures deux grands bals parés et masqués, au théâtre municipal organisés par la musique « Harmonie des Artistes réunis de Figeac ». Orchestre de choirs. Prix d'entrée : 1 fr. 50. Accident. — Un cheval attelé à un break a pris peur au passage d'une auto et est allé s'abattre, Rue Gambetta ; la voiture est en mauvais état et le cheval devra être abattu, car il a eu de fortes contusions et une jambe cassée. On n'a pas eu à déplorer d'accident de personnes. Pont de Capdenac. — Le 14 février à 10 heures du matin aura lieu à Capdenac, la réunion interdépartementale pour le remplacement du pont suspendu. Il y a lieu d'espérer que ce pont sera refait ou modifié, à seule fin que deux voyageurs puissent s'y croiser, ce qui donnerait satisfaction à toute la population et éviterait des stationnements trop fréquents qui empêchent souvent la circulation surtout les jours de foire de Capdenac gare. Service des pharmaciens. — Le service des pharmacies sera assuré, dimanche 11 courant, par la pharmacie Brousselle. Espagnac-Ste-Eulalie Election d'un adjoint. — Le conseil municipal d'Espagnac a élu, dimanche, M. Pradayrol, Joseph, adjoint au maire. Durban M. le Préfet du Lot a adressé à M. E. Delmas, Député du Lot, la lettre suivante. MONSIEUR LE DÉPUTÉ, Vous avez bien voulu attirer mon attention sur une délibération du Conseil municipal de Durban qui proteste contre le rattachement de cette commune à la rectification de la route de la demande à être rattachée à celle du chef-lieu de canton : Livernon. J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'administration des Contributions Indirectes a autorisé, par décision du 29 janvier, la création d'un dépôt de registres qui sera confié au débitant de tabac de la commune de Durban afin de donner satisfaction à la population. Veuillez agréer, M. le Député, l'assurance de ma considération la plus distinguée. Le Préfet. Signé : BRIZARD.

Merci à notre dévoué député. Gourdon Le pain cher. — Par arrêté municipal en date du 10 février, le prix du pain vient d'être fixé uniformément à 1 fr. 10 le kilog, à partir de ce même jour. Les dispositions de l'arrêté précédent, en ce qui concerne le poids, sont maintenues. Nous sommes loin de la diminution du prix de la vie, où s'arrêtera-t-on ? C'est vraiment inquiétant pour les familles nombreuses. Il serait urgent de réprimer s-n pitié les petites commodes des spéculateurs sur les blés et les farines, car la natalité si inquiétante pour notre avenir peut en être menacée. Pharmacie ouverte. — C'est la pharmacie Pons qui sera ouverte lundi prochain, 12 février. Obsèques d'un ardent démocrate. — Jeudi matin, à 10 heures, ont eu lieu les obsèques de M. Urbain Lacabrière, agent général de la compagnie d'assurances « La Nationale », ancien conseiller municipal de notre ville, décédé à l'âge de 82 ans. Les obsèques ont été purement civiles. Il avait voulu conformer ses derniers moments à toute sa vie. Républicain ferme autant que convaincu et franc-mason sincère, il avait, pendant sa longue vie, donné, en tant qu'exemple de travail, d'activité, de droiture, de bonté et de loyauté. Aussi, jouissait-il de l'estime et de la considération de tous. Une grande foule suivait son cercueil, parmi laquelle on remarquait toutes les classes de la société gourdonnaise. Au cimetière M. Fournier, adjoint au Maire de Gourdon lui a adressé en excellents termes l'adieu suprême au nom de tous ses amis, et fait ressortir les qualités du bon citoyen et de l'homme de bien que fut M. Lacabrière. Nous prions son fils, propriétaire du grand « chalet » Paris et sa famille d'agréer nos meilleures condoléances.

vous satisfiera complètement. — Merci, chère madame, repartit le comte en lui serrant galamment le bras. C'est un plaisir de causer avec une femme aussi charmante et aussi spirituelle que vous. A bientôt donc ! Et maintenant, je crois que nous pouvons aller rejoindre cet excellent M. Couturier. (A suivre)

De nombreuses personnes nous remercient journellement de l'excellente recette que nous avons publiée, recette qui consiste à faire soi-même, pour 2 fr. 75, un litre d'excellent vin fortifiant, en versant un flacon de Quintonine dans un litre de vin de table. Pharmacie Orliac à Cahors.

A céder de suite FONDS DE COMMERCE de petit Café-Restaurant très anciennement créé, nombreuse clientèle AFFAIRE EXCEPTIONNELLE A VENDRE en Bloc ou à Parcelles Un grand JARDIN, clos de murs En bordure de la rue des Hortes Pour tous renseignements et traiter, s'adresser : J. DELLERARD, Cabinet Immobilier, rue Maréchal-Joffre, CAHORS.

Union sportive. — Nous apprenons que l'Union sportive gourdonnaise... prépare un grand bal à l'occasion des fêtes de carnaval qui sera donné dans les salons de notre hôtel de ville richement décoré pour la circonstance.

Grand Théâtre Parisien. — Le « Grand Théâtre Parisien », dont nous avons eu plusieurs fois occasion de parler en termes élogieux va de succès en succès. Le fait saillant de sa tournée est la pièce de M. de Noailles, « Le Maître de forges », qui a été un très grand succès. Acteurs et actrices se sont surpassés. Les décors et les costumes étaient riches et du meilleur goût.

Mariage. — Mardi prochain aura lieu le mariage de notre compatriote Lasfargues Alphonse, commis principal de perception, résidant à St-Michel-de-Maurienne (Savoie) et de Mlle Dardennes Jeanne, nièce de Mlle Lherm, institutrice à Labastide-Murat.

La battue aux sangliers. — Organisée dimanche dernier dans les bois de St-Sauveur-la-Vallée, elle fut presque négative. Une liste suivie de 6 marassins a été pourchassée, et, à la tombée de la nuit, un de ses derniers est resté sous les coups de l'habile chasseur, Rougic Auguste, de Bénibès.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Soirées récréatives. — Deux soirées récréatives seront données dimanche 11 février et mardi 13, dans la salle habituelle des séances, place de la Bascule par les jeunes gens et jeunes filles de la ville.

Etude de M^e L. NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à Figeac (Lot), successeur de M^{es} VIVAL, MALRIEU et LOUBET

VENTE SUR LICITATION

A SUITE DE SURENCHÈRE DU SIXIÈME

d'Immeubles situés sur la commune de PUYBRUN, canton de Bretenoux (Lot)

Adjudication fixée au **VENDREDI VINGT-TROIS FEVRIER MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à QUATORZE HEURES, au Palais de Justice à Figeac, boulevard Président Wilson.**

En exécution d'un jugement sur requête, rendu par le tribunal civil de Figeac, le vingt-trois septembre mil neuf cent vingt-deux, enregistré.

Il sera procédé, le **VENDREDI VINGT-TROIS FEVRIER MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Figeac, au Palais de Justice, sis à Figeac, boulevard Président-Wilson, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession de Monsieur François LABORIE, quand vivait, propriétaire, demeurant à Puybrun.**

Cette vente est poursuivie à la requête de :

1^o Madame Marie-Louise LABORIE, sans profession et M. Jules BOUILLIOT, cultivateur, son mari, demeurant ensemble à Villandry, commune de Saint-Laurent, canton de Guéret (Creuse);

2^o Monsieur Charles GOUY, ancien employé de la Compagnie d'Orléans, demeurant à Villereigner, commune de Saint-Yrieix-les-Bois, canton d'Aahun (Creuse), agissant comme tuteur légal de

Charles-Marius LABORIE, son petit-fils, mineur, issu du mariage de François LABORIE avec dame Maria-Zélie GOUY;

3^o Madame Marguerite, dite Léa MALVY, sans profession, veuve de Monsieur Jean-Baptiste LABORIE, demeurant à Cleurac, agissant comme tutrice légale de Marie-Jeanne LABORIE, sa fille mineure, issue de son mariage avec ledit Jean-Baptiste LABORIE.

Licitants ayant Maître NUVILLE pour avoué.

Elle aura lieu en présence ou lui dûment appelé de :

1^o Monsieur Adolphe BRUYÈRE, gendarme en retraite, demeurant à Gintrac, pris en qualité de subrogé-tuteur dudit mineur Charles-Marius LABORIE, nommé à ces fonctions suivant délibération du conseil de famille dudit mineur, tenu sous la présidence de Monsieur le juge de paix du canton de Bretenoux, le sept septembre mil neuf cent vingt-deux, enregistré;

2^o Monsieur Jules-François GOUY, contrôleur des P. T. T., demeurant à Orléans-Gare, pris en qualité de subrogé-tuteur de ladite mineure Marie-Jeanne LABORIE,

nommé à ces fonctions suivant délibération du conseil de famille de ladite mineure, tenue sous la présidence de Monsieur le Juge de paix du canton de Souillac, sous sa date enregistrée.

LE pour avoué, a déclaré surenchérir du sixième, en sus des charges, le prix desdits immeubles, et, par suite, a porté ce prix à la somme de dix-sept cent cinquante francs, en sus des charges.

En conséquence de cette surenchère, il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à la vente sur surenchère, aux enchères publiques, des immeubles ci-dessus désignés, en un seul lot, sur la mise à prix résultant de ladite surenchère, soit de mille sept cent cinquante francs, outre les charges, 1.750 francs.

Une expédition du cahier des charges, dressé par ledit Maître SOLIGNAC, notaire, pour parvenir à la vente desdits immeubles, sera déposée au greffe du Tribunal civil de Figeac, pour servir de minute d'enchère.

Les frais de première enchère, de surenchère et tous ceux qui seront exposés pour parvenir à la vente sur surenchère seront supportés par les vendeurs, mais seulement jusqu'à concurrence de la différence entre le prix de la première adjudication et celui de l'adjudication sur surenchère. Si le montant des

frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de vente sur surenchère est supérieur à cette différence entre l'ancien prix et le prix nouveau, l'excédent desdits frais incombera à l'adjudicataire sur surenchère qui en sera tenu en sus de son prix d'adjudication.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié conforme : Figeac, le huit février mil neuf cent vingt-trois.

L. NUVILLE, avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître NUVILLE, avoué poursuivant, demeurant à Figeac, boulevard Président-Wilson.

LE pour avoué, a déclaré surenchérir du sixième, en sus des charges, le prix desdits immeubles, et, par suite, a porté ce prix à la somme de dix-sept cent cinquante francs, en sus des charges.

En conséquence de cette surenchère, il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à la vente sur surenchère, aux enchères publiques, des immeubles ci-dessus désignés, en un seul lot, sur la mise à prix résultant de ladite surenchère, soit de mille sept cent cinquante francs, outre les charges, 1.750 francs.

Une expédition du cahier des charges, dressé par ledit Maître SOLIGNAC, notaire, pour parvenir à la vente desdits immeubles, sera déposée au greffe du Tribunal civil de Figeac, pour servir de minute d'enchère.

Les frais de première enchère, de surenchère et tous ceux qui seront exposés pour parvenir à la vente sur surenchère seront supportés par les vendeurs, mais seulement jusqu'à concurrence de la différence entre le prix de la première adjudication et celui de l'adjudication sur surenchère. Si le montant des

frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de vente sur surenchère est supérieur à cette différence entre l'ancien prix et le prix nouveau, l'excédent desdits frais incombera à l'adjudicataire sur surenchère qui en sera tenu en sus de son prix d'adjudication.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié conforme : Figeac, le deux février mil neuf cent vingt-trois.

L. NUVILLE, avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître NUVILLE, avoué poursuivant, demeurant à Figeac, boulevard Président-Wilson.

Etudes de M^e L. SOLIGNAC, Notaire à Puybrun (Lot) et de M^e L. NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à Figeac (Lot), Successeur de M^{es} VIVAL, MALRIEU et LOUBET

VENTE SUR LICITATION

Adjudication fixée au DIMANCHE QUATRE MARS MIL NEUF CENT VINGT-TROIS à QUATORZE HEURES, en l'étude et par devant M^e SOLIGNAC, notaire à Puybrun

En exécution d'un jugement sur requête, rendu par le tribunal civil de Figeac, le vingt-deux décembre mil neuf cent vingt-deux, enregistré.

Il sera procédé, le **DIMANCHE QUATRE MARS MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à QUATORZE HEURES, en l'étude et par-devant Maître SOLIGNAC, notaire à Puybrun, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant des successions des époux Jean AUDUBERT et Léonie dite Hélène HOUNIE, en leur vivant propriétaires-cultivateurs, domiciliés ensemble à Puybrun.**

Cette vente est poursuivie à la requête de :

1^o Monsieur François-Maurice AUDUBERT, cultivateur, domicilié à Puybrun;

2^o Monsieur Adrien HOUNIE, propriétaire-agriculteur, domicilié à Gaubert, commune de Puybrun, lequel assiste le dit Monsieur François-Maurice AUDUBERT en qualité de conseil judiciaire, nommé à cette fonction par jugement du tribunal civil de Figeac en date du quatre mai mil neuf cent vingt-deux, enregistré;

3^o Monsieur Pierre TILLET, propriétaire-agriculteur, domicilié à Bétaille, agissant comme tuteur de ladite mineure Marie-Jeanne LABORIE, mineure, issue de son mariage avec ledit Jean-Baptiste LABORIE.

Licitants ayant Maître NUVILLE pour avoué.

Elle aura lieu en présence ou lui dûment appelé de :

Monsieur Camille BESSE, cantonnier, demeurant et domicilié à Puybrun, pris en qualité de subrogé-tuteur du dit François-Léopold AUDUBERT, interdit.

DES

IMMEUBLES À VENDRE

TELE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

LOTISSEMENT ET MISES A PRIX

PREMIER LOT

Une terre autrefois pré située au lieu dit « Mas de Vergne ou Grand-Gimbre », commune de Tauriac, paroisse de Tauriac, cadastrée au plan cadastral de la dite commune sous le numéro 1155 de la section D, pour une contenance de trente-cinq ares cinquante centiares environ, confrontant dans son ensemble à la route, Bessonnie, Yronde et héritiers Laussac.

Mise à prix de ce lot : cent cinquante francs, 150 fr.

QUATRIÈME LOT

Une friche située au lieu dit « Les Titres ou les Lamboyes », commune de Puybrun, paroisse de Tauriac, cadastrée au plan cadastral de la dite commune sous le numéro 103, 104, 105, 106, 107, 108, 131, 132 et 133 de la section A, pour une contenance de un hectare quatre-vingt-

lot : six cents francs, 60

Bibliographie

L'OPINION
Revue de la Semaine illustrée
Paraissant tous les Vendredis
Sommaire du N° 5

Conférences de la société des conférences : Les droits de la France et les devoirs de l'Allemagne; Louis Barthou, de l'Académie Française, Président de la Commission des Réparations. — Saint François de Sales et les femmes du monde; Henry Bordeaux, de l'Académie Française.

Ce qu'on dit. — Affaires économiques : Un patron chevaleresque; Lucien Romier, rédacteur en chef de la « Journée Industrielle ». — Notes et figures : Maurice Normand; J. L.; Philosophie de la fumée; Jules Bertaut; Hôtels d'étudiants; A. de Bersaucourt. — Littérature : Le cas de Mme du Deffand; André Thérive. — Curiosité : Le trinquage des vieilles étoffes; Henri Clouzot, Conservateur du Musée Galliera. — Actualité scientifique : L'astronomie recommence; Jean Labat. — Feuilletons de la Semaine : Economique; Robert Fähr. — Ce qu'on lit. — La vie financière; Léon Vigneault. — Faits de la semaine.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

publie dans son numéro du 3 Février « La Peur », nouvelle par Louis Hénon, le célèbre auteur de *Maria Chapdelaine*. Lire dans le même numéro : Les libertés rhénanes (à propos d'un livre récent), par Georges Blondel, professeur au Collège de France; Dostoevsky, par André Gide. — La chronique parisienne de Louis Latzarus.

ABONNEMENTS :
France : Un an, 52 fr. — Six mois, 28 fr. — Etranger 60, 32 fr.
Abonnement d'essai, Trois mois : 12 fr. (Trois pièces de théâtre).
Spécimen gratuit sur demande.
Le numéro 1 fr. 50. — Chèque postal : 176-70.
Plon, rue Garancière, Paris.

LES ANNALES

Tous les regards sont tournés vers le Rhin. A ce sujet, on lira avec intérêt les pages de Victor Hugo, d'Alexandre Dumas et d'André Erismberg que publient les *Annales* de cette semaine. Lire dans le même numéro le curieux article d'Armand Davot consacré à Guillaume Fleury qui servit de modèle à Pierre Loti pour *Pêcheurs d'Islande*. Mais surtout, les nouvelles d'actualité. La suite du roman des *Quatre* et un captivant supplément musical. Nombreuses illustrations. En vente partout, le numéro 75 centimes.

VACHE A VENDRE

de 1^{er} choix. — Hollandaise
5 ans, prête à sauter
à 2 kilomètres de CAHORS
S'adresser au Bureau du Journal

Hôtel de Vente

4, rue Blanqui, à CAHORS
Près des ateliers de MM. Bénestlébe-
Artigal

Achats, ventes et dépôt de meubles
et objets mobiliers. Occasions

TRAVAIL chez SOI MACHINES
rondes et rectilignes. Catal. gratuit.
LAINES Bonneterie. Machines à
coudre. Gros et Détail.
La Laborieuse, 10, rue de la Charité, Lyon.

Imp. COUSSLANT (personnel intéressé)

OCASIONS

Mise en vente d'un stock de lits à pans coupés avec sommiers ou sans sommiers, un joli lot d'armoires, lingères Louis XV, buffets, commodes et autres objets modernes et anciens; lits en fer et fer et cuivre, tables, chaises et autres articles de ménage.
CAMBRAY, Marchand de Meubles d'Occasion, successeur d'AUSSET, 18, rue des Soubirous, 20 mètres au-dessus de la Prison, CAHORS (Lot).

BON COMPTABLE

Desirerait faire comptabilité pour particulier
Entre ses heures de bureau
S'adresser au Bureau du Journal

A VENDRE

Voiture FORD, 4 places
Garantie en parfait état de marche
S'adresser au Bureau du Journal

Le co-gérant : M. DAROLLE.

TRANSPORT - DÉMÉNAGEMENTS et Location Automobiles

G. RIVIÈRE, Mécanicien
Bureaux : 2, place Rousseau, CAHORS
Prix les plus réduits

LUTHERIE - PIANOS - MUSIQUE

Vente, Echange, Expertise, Réparation
Accords et Réparations
Cours de Violon chaque Jeudi
de 5 à 7 heures
J.-B. NOUYRIT, professeur, Cahors

SALLE DE VENTE

62, rue E. Zola
Achats et Vente d'Objets
Anciens et Modernes

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue
Prix du Flacon : 40 francs
UN SEUL MODÈLE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE
En vente dans toutes les Pharmacies

Marché de La Villette

8 Février 1923

ESPÈCES	ENTRÉES	RENTI	PRIX PAR 1/2 KIL.		
			1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs....	2.583	177	2,30	2,10	1,70
Vaches....	1.339	166	4,25	4,00	3,75
Taureaux....	1.339	166	4,25	4,00	3,75
Moutons....	10.360	890	6,10	6,00	5,80
Porcs....	2.735	—	—	—	—

OBSERVATIONS. — Vente difficile sur les bœufs, veaux et moutons, facile sur les porcs.

Etude de M^e Pierre HUARD, licencié en droit, avoué à Cahors (Lot), 41, Boulevard Gambetta
Successeur de M^{es} Camille SAUTET et Léon TALOU

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR

En quatre lots

De divers immeubles situés dans la commune de CIEURAC, canton de Lalbenque, arrondissement de Cahors (Lot)

L'adjudication aura lieu le VENDREDI NEUF MARS MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à UNE HEURE ET DEMIE DU SOIR, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, séant à Cahors, au Palais de Justice à Cahors.

On fait savoir, à qui il appartiendra :

En vertu de la grosse dûment en forme exécutoire d'un jugement rendu par Monsieur le Juge de paix du canton Sud de Cahors, le vingt-un octobre mil neuf cent vingt-deux, enregistré.

Et par suite d'un procès-verbal de saisie du ministère de Maître BOYER, huissier à Cahors, en date des cinq et six décembre mil neuf cent vingt-deux, enregistré, dénoncé et transcrit avec l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le treize décembre mil neuf cent vingt-deux, volume 194, numéros 5 et 6.

Et en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le deux février mil neuf cent vingt-trois, lequel a donné acte à Maître HUARD des lectures et publication du cahier des charges et a fixé le jour de l'adjudication.

Et aux requêtes, poursuites et diligences de : Madame Marcelle HUGON, sans profession, épouse de Monsieur Gabriel RIVIÈRE, mécanicien-entrepreneur de transports, et dudit Monsieur Gabriel RIVIÈRE, agissant tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse, demeurant et domiciliés ensemble à Cahors, place Rousseau, numéro 2.

Ayant Maître Pierre HUARD pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en son étude, boulevard Gambetta, numéro 41.

En présence ou elle dûment appelée de : Mademoiselle Léonie JOUANY, célibataire, sans profession, demeurant à Cahors, 2, place Rousseau, et actuellement à l'Hospice de Cahors.

Partie saisie, n'ayant pas d'avoué constitué.

Il sera procédé, le VENDREDI NEUF MARS MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à UNE HEURE ET DEMIE DU SOIR, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice, à Cahors, à la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, en quatre lots, des biens dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

DES

BIENS A VENDRE

TELLE QU'ELLE EST INSÉRÉE
AU CAHIER DES CHARGES

Article premier

Un immeuble en nature de maison, situé au lieu dit « Carrière ». Ce immeuble est formé de deux parties distinctes, une partie sert d'habitation au propriétaire, l'autre comprend la grange et étables, avec un local pouvant servir à l'habitation des domestiques. Toutes ces bâtisses ont leur façade principale exposée au midi, la partie Nord est en bordure de la route de Lalbenque.

Un grand portail en fer à deux battants, en très bon état, situé entre la maison d'habitation et la grange, donne accès dans la cour clôturée de l'immeuble.

La maison du propriétaire, qui se trouve sur la gauche (côté Est), est construite en pierre et chaux, son toit, à deux tombants d'eau, est exposé, un côté au Nord, l'autre au Midi. Elle comprend, un rez-de-chaussée, à usage de cave, un premier étage, réservé à l'habitation, et un grenier, qui comprend toute la partie supérieure de l'immeuble. Sur le côté gauche de cette maison (Est), se trouve un pigeonnier, construit en pierre et

chaux, surélevé de la toiture de la maison d'environ trois mètres cinquante; son toit, qui est à un seul tombant d'eau exposé au Midi, est couvert de tuiles canal.

Sur le devant de la maison, et adossé contre elle (Midi), se trouve un large balcon de huit mètres de longueur sur deux mètres cinquante de largeur; on accède à ce balcon par un escalier en pierre de taille, de même largeur que le balcon, et composé de quatorze marches de trente centimètres environ de hauteur. Un mur de un mètre environ de hauteur sert de clôture et forme rampe à l'escalier. Du balcon, qui est dallé en briques plates, on pénètre à l'intérieur de l'immeuble (premier étage), par une porte en bois, exposée au Midi.

Cette porte étant fermée, il n'a pas été possible de pénétrer à l'intérieur de l'immeuble pour en faire la description, néanmoins, la fermière qui jouit d'une partie des terres et qui habite la deuxième partie de l'immeuble qui va être décrite (Madame veuve Ilbert), a indiqué que ce premier étage était composé d'une cuisine, d'une salle à manger et de deux chambres, le tout en bon état; que de l'intérieur on avait accès au grenier et au pigeonnier.

Cette maison possède une grande fenêtre au Midi, une autre à l'Ouest et deux au Nord; deux petites fenêtres au Nord éclairent le grenier, une autre à l'Est éclaire le pigeonnier; toutes ces fenêtres sont fermées par des volets en bois en bon état. Le pigeonnier a de nombreuses ouvertures sous sa toiture, destinées à l'entrée et sortie des pigeons.

La cave est disposée de la façon suivante : sous le balcon se trouve un passage voûté de trois mètres environ de hauteur, et deux de largeur, permettant l'accès aux diverses parties de la cave, qui comprend quatre pièces. A droite du passage voûté se trouve, sous le balcon, une petite pièce servant d'étable, avec une porte exposée au Midi et donnant accès directement à la cour.

Trois pièces de la cave étant fermées, il n'a pas été possible d'y pénétrer pour en faire la description; la quatrième, qui était ouverte, sert de volière à la veuve Ilbert. Pas de marches pour se rendre à la cave, la cour et le sol de la cave sont sur le même plan.

Attenant à la maison qui vient d'être décrite (côté Est), se trouve adossée une deuxième bâtisse construite en pierre et chaux; son toit, qui est à un seul tombant d'eau, et incliné vers l'Est, est couvert en tuiles canal.

Cette bâtisse est divisée à son tour en deux parties : dans la première, se trouve un four, construit en briques, en bon état, et dont l'ouverture est fermée par une porte en fer, munie de deux poignées. Sur le devant du four se trouve une place suffisante pour permettre la manipulation du pain, le tout compris dans cette première partie. On pénètre dans ce local par une porte exposée au Midi et ayant accès directement à la cour de l'immeuble.

Dans la deuxième partie se trouve une citerne voûtée, et cimentée jusqu'à deux mètres de hauteur environ sur les côtés; elle est alimentée par le fossé de la route. Sa contenance peut être évaluée à vingt-cinq mètres cubes. Une grande ouverture exposée au Midi permet de retirer l'eau très facilement; le tout est en bon état.

A quelques mètres de l'immeuble qui vient d'être décrit, se trouve la grange, qui est très vaste, et qui est divisée de la façon suivante : Elle comprend deux corps de

bâtiments, attenants et communiquant entre eux, le premier placé perpendiculairement au second et formant un angle droit; le tout construit en pierre et chaux avec un toit couvert de tuiles canal.

Ce premier corps de bâtiment, qui a sa façade principale au Midi, et l'autre au Nord, bordant la route de Lalbenque, est divisé en trois parties. La première (côté Est) est occupée actuellement par la veuve Ilbert, fermière de Léonie Jouany; cette pièce à usage de cuisine a une seule ouverture, une porte vitrée exposée au Midi; elle possède dans l'angle des murs Est et Nord une cheminée en mauvais état. La deuxième partie est affectée à l'usage de hangar, avec une grande ouverture exposée au Midi, sans portail de fermeture. Cette partie peut servir de remise pour les charrettes. La troisième partie comprend une vaste remise à usage d'étable; elle peut contenir trois paires de bœufs et un cheval. Elle a une grande porte d'entrée exposée au Midi, fermée par un portail en bois à deux battants. Les meubles et objets mobiliers contenus dans la cuisine et l'étable sont la propriété de la veuve Ilbert.

De l'étable précédente, on communique directement avec le deuxième corps de bâtiment par une porte. Le deuxième corps de bâtiment, qui forme angle droit avec le premier, est construit en pierre et chaux, son toit, couvert en tuiles canal, est à deux tombants d'eau, l'un à l'Est, l'autre à l'Ouest; il est divisé à son tour en trois parties, mais ne pouvant communiquer directement de l'intérieur entre elles.

La partie centrale est très vaste et sert à remiser les fourrages; on y accède par une grande ouverture exposée au Midi, permettant de rentrer à l'intérieur les charrettes toutes chargées. Un grand portail à deux battants en bois sert de fermeture. Les pailles et fourrages garnissant la grange sont la propriété de la veuve Ilbert, sus-nommée.

La deuxième partie (côté Ouest), est affectée à l'usage de cave; cette pièce est voûtée et sert à la veuve Ilbert comme cave. Une seule ouverture exposée au Midi, avec une porte en bois, le tout en bon état.

La troisième partie (côté Est) comprend une vaste remise servant d'étable à bœufs. Une crèche en bon état est adossée le long du mur, côté Ouest. Un portail à deux battants ferme l'ouverture qui donne accès à la cour, avec son exposition au Midi; deux petites ouvertures pour donner de l'air sont pratiquées dans le mur, côté Est. Cette étable a aussi un accès direct avec l'étable à bœufs, mentionnée ci-dessus, par une porte.

Il est à noter que le toit du premier corps de bâtiment de la grange qui est à deux tombants d'eau a un côté à l'aspect du Nord et un autre à l'aspect du Midi.

Devant les immeubles qui viennent d'être décrits, se trouve une grande cour, clôturée au Nord par la maison d'habitation et la grange, à l'Est, Ouest et Midi par un mur de clôture. Dans cette cour, dans un angle (côté Est), se trouve un superbe noyer, et à quelques mètres de là un puits, construit en pierre et taillé dans le roc, a une profondeur de dix mètres environ. Ce puits, qui est couvert avec des pierres plates, est muni d'un tour en bois autour duquel se trouve enroulée une corde munie d'un petit chaudron en cuivre pour permettre de retirer l'eau du puits. L'ensemble de cet immeuble est bien réparti et les dispositions

de la cour très propices à l'élevage des animaux de basse-cour.

La maison d'habitation figure sous la section C, numéro 801 du plan cadastral, pour un revenu de quarante-cinq francs; le sol de maison est porté sous le numéro 801 p., pour une surface de trois ares, quatre-vingt-six centiares. Dans cette surface sont comprises les constructions des granges et dépendances, qui ne figurent pas sur le plan cadastral. Le numéro 801 bis, d'une surface de deux ares, cinquante centiares, dénommé pâtis, représente la cour clôturée, se trouvant au-devant des immeubles. Le numéro 803, section C, d'une surface de quatre-vingt-seize centiares, se trouve dans la cour et représente une grange dont les bâtisses sont en mauvais état.

Article deux

Un article en nature de jardin potager, clôturé sur tous les côtés, figurant au plan cadastral sous le numéro 802, section C, d'une surface de huit ares, quarante centiares, classe non mentionnée, d'un revenu de six francs, soixante-voix centimes. Ce jardin clôturé confronte au Nord à la route de Lalbenque, au Sud terres de Léonie Jouany, à l'Est Bouloire, à l'Ouest cour de l'immeuble Jouany; on accède du jardin directement à la cour par une ouverture pratiquée au mur, sans porte; le jardin est en bon état de culture et possède de nombreux arbres fruitiers.

Article trois

Un article en nature de terre, ensemencée en blé, figurant au plan cadastral sous le numéro 803 bis, section C, d'une surface de un hectare, douze ares, quatre-vingt-deux centiares, classe trois, d'un revenu de dix-huit francs, cinquante centimes, le tout ne formant qu'un seul lot avec les numéros 806, section C, d'une surface de trente et un ares, quarante-quatre centiares, classe deux, d'un revenu de deux francs, cinquante et un centimes, et 807 du plan cadastral, section C, d'une surface de quatre-vingt-quinze ares, cinquante-huit centiares, classe deux, d'un revenu de sept francs, soixante-cinq centimes, soit au total un article de deux hectares, trente-neuf ares, quatre-vingt-quatre centiares; le tout clôturé sur ses quatre côtés par un mur et confrontant au Nord à la cour et l'immeuble de la cour Jouany, avec une ouverture dans le mur, pour en permettre l'accès, au Sud à chemin, à l'Est à Courdes Cyprien et Courdes Clément. Doit être compris dans ce lot, le numéro 804 p., section C, d'une surface de un are, cinquante-six centiares, classe trois, revenu vingt-cinq centimes.

Article quatre

Un article en nature de luzerne, clôturé sur les quatre côtés, confrontant au Nord chemin public, au Sud route de Lalbenque, à l'Est Cantagrel, Ouest jardin paroissial, le tout figurant sous le numéro 221, section B du plan cadastral, situé au lieu dit « l'Eglise », d'une surface de vingt et un ares, vingt centiares, classe deux, d'un revenu de cinq francs, neuf centimes.

Article cinq

Un article en nature de terre et bois, situé au lieu dit Camp de Ramond, d'une surface de quatre-vingt-sept ares, quatre-vingt centiares, figurant sous le numéro 313 du plan cadastral, section C, classe deux, d'un revenu de quatorze francs, cinq centimes.

Article six

Un article en nature de terre, porté au plan cadastral sous le nu-

méro 315, section C, situé au lieu dit Camp de Ramond, d'une surface de soixante-dix-neuf ares, quatre-vingt-dix centiares, classe trois, d'un revenu de douze francs, soixante-dix centimes; ces deux articles sont actuellement cultivés par Miquel, propriétaire à Cieurac, qui les a en location; ils confrontent au Nord à Boreille, Ouest Cubaynes, à l'Est route, au Sud chemin rural; le tout ne formant qu'un seul lot.

Article sept

Un article en nature de friche, situé au lieu dit « Camp de Ramond », porté au plan cadastral sous le numéro 321 p., d'une surface de cinquante-deux ares, cinquante centiares, classe deux, d'un revenu de soixante centimes, confrontant au Nord à Teil, au Midi à la route, à l'Est à Cimet, à l'Ouest à Bourrières.

Article huit

Un article en nature de bois, inscrit au plan cadastral sous le numéro 356, section C, au même lieu, d'une surface de quatre-vingt-dix ares, soixante-quatre centiares, classe trois, d'un revenu de quatorze francs, cinquante et un centimes. Un autre article en nature de bois, inscrit au plan cadastral sous le numéro 367, section C, même lieu, d'une surface de quarante-deux ares, quatre-vingt-quatre centiares, classe deux, d'un revenu de soixante-neuf centimes.

Un autre article en nature de pâture, porté au plan cadastral sous le numéro 375, section C, même lieu, d'une surface de soixante-sept ares, quatre centiares, classe deux, d'un revenu de un franc, sept centimes.

Un autre article en nature de terre (pâturage), porté au plan cadastral sous le numéro 376, section C, même lieu, d'une surface de dix-neuf ares, soixante-dix centiares, classe trois, d'un revenu de trois francs, dix-sept centimes.

Les quatre numéros qui viennent d'être décrits, 356, 367, 375, 376, ne forment qu'un seul lot, et sont tous par Miquel de Cieurac, ci-dessus nommé. Ce lot confronte à l'Est à la route et Haudeguin.

Article neuf

Un article en nature de bois et friche, compris sous les numéros 411 bis, 412, 412 bis, 413 bis, et 420 p., situé au lieu dit « Laquet », d'une surface, le 411 bis, de dix ares, soixante-douze centiares, classe trois, revenu un franc, soixante centimes; le 412 bis, d'une surface de soixante-sept ares, trente-deux centiares, classe deux, revenu dix francs, cinquante centimes; le 413 bis et le 420 p., sont situés au lieu dit « Bois de Boussies », d'une surface totale de un hectare, neuf ares, soixante-seize centiares, classe 2 et 3, d'un revenu total de dix francs, cinquante-six centimes; le tout ne formant qu'un seul lot confrontant de l'Est chemin, Nord Veigne, Boreil, Gimet, Audeguin, Ouest Teil et au Midi à Boreille.

Article dix

Un article en nature de terre et friche, situé au lieu dit Latreille, porté au plan cadastral sous le numéro 468 bis, d'une surface de un hectare, dix ares, quatre-vingt-huit centiares, classe trois, d'un revenu de dix-sept francs, soixante-quatre centimes; ne formant qu'un seul et même lot avec un autre article en nature de bois, situé au lieu dit Pradelle, d'une surface de soixante-huit ares, soixante centiares, classe trois, d'un re-

venu de deux francs, soixante-quinze centimes, porté au plan cadastral sous le numéro 784 bis, section C, confrontant du Nord à Boreille, levant chemin, Ouest Couture et divers, Midi Miquel.

Article onze

Un article en nature de terre labourable, ensemencé en blé, clôturé par un mur sur les quatre côtés, situé au lieu dit « Latreille », porté au plan cadastral sous le numéro 483, section C, d'une surface de soixante-dix ares, soixante-neuf centiares, classe deux, d'un revenu de seize francs, quatre-vingt-seize centimes, confrontant au Midi à la route de Lalbenque, au Nord Cimet, à l'Ouest Boreille, à l'Est Sabatié.

Article douze

Un article situé au lieu dit Latreille, comportant les numéros 486, 487, 488 du plan cadastral, et ne formant qu'un seul lot, clôturé par un mur sur tous les côtés. Le 488, en terre labourable, d'une surface de quatre-vingt-trois ares, cinquante-deux centiares, classe deux, d'un revenu de vingt francs, cinquante centimes; le 487, d'une surface de huit ares, quatre-vingt-dix centiares, classe deux, d'un revenu de soixante-douze centimes; cette partie est formée de très jolis chênes, le tout formant une belle garenne. Le 486, d'une surface de dix-sept ares, trente centiares, classe deux, d'un revenu de quatre francs, quinze centimes, en saifoin. Cet article, qui est d'une surface totale de un hectare, neuf ares, quatre-vingt centiares, confronte, au Nord à Girma, au Sud à la route de Lalbenque, à l'Est Boreille, à l'Ouest Sabatié. Ce lot n'est séparé de l'immeuble Jouany, décrit au début, que par la route de Lalbenque.

Article treize

Un article en nature de bois et friche, situé au lieu dit « Brigaille », porté au plan cadastral sous le numéro 740, section C, d'une surface de vingt-deux ares, classe deux, revenu un franc, soixante-seize centimes, ne formant qu'un seul lot, avec le numéro 741 p. du plan cadastral, section C, d'une surface de soixante-seize ares, dix-huit centiares, revenu deux francs, dix-neuf centimes, confrontant, au Nord à la route, au Sud à Cassan, à l'Est à Courdes, à l'Ouest à Pons.

Article quatorze

Un article en nature de terre labourable, situé au lieu dit « Brigaille », porté au plan cadastral sous les numéros 754 p. et 756 p., section C, ne formant qu'un seul lot, séparés simplement par la route des numéros 313 et 315, situés au lieu dit Camp de Ramond, et mentionnés dans le présent procès-verbal. Le 754 p., d'une surface de six ares, soixante-six centiares, classe trois, d'un revenu de quatre-vingt-dix centimes; le 756 p., d'une surface de quatre ares, seize centiares, classe trois, d'un revenu de soixante-quinze centimes.

NOTA

Il est fait observer qu'il résulte du procès-verbal de saisie :

1^o que les granges, étables et dépendances, et les articles en nature de terre labourable, compris sous les numéros 803 bis, 806, 807, 483, 486, 487, 488, section C, et 221, section B, ont été loués au sieur ILBERT, décédé le 29 octobre 1922, pour un prix annuel de cent quarante francs, suivant le verbal prenant fin le premier novembre de chaque année, et que la veuve ILBERT a continué à jouir des immeubles mentionnés ci-dessus;

2^o que des renseignements re-

cueillis par l'huissier, les articles 313, 315, 754 et 756, situés aux lieux dits Brigaille et Camp de Ramond, les articles 411 bis, 412, situés au lieu dit « Laquet », et les articles 375, 376, 356 et 367, situés au lieu dit Camp de Ramond, sont jadis appartenus par M. MIQUEL, de Cieurac, mais il n'a pas été possible à l'huissier de découvrir en vertu de quelles conventions.

FORMATION DES LOTS

MISES A PRIX

Les biens immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en quatre lots, composés comme suit, sur les mises à prix ci-après.

PREMIER LOT

Le premier lot se composera des articles un, deux, trois, onze et douze du présent, formant les numéros 801 p., 801 bis, 803, 802, 803 bis, 804 p., 806, 807, 483, 486, 487 et 488, le numéro 468 bis faisant partie de l'article dix, et sera mis en vente sur la mise à prix de deux mille cinq cents francs, ci 2.500 fr.

DEUXIEME LOT

Le deuxième lot se composera des articles huit et neuf du présent, formant les numéros 356, 367, 375, 376, 411 bis, 412, 412 bis, 413 bis et 420, et sera mis en vente sur la mise à prix de cinq cents francs, ci 500 fr.

TROISIEME LOT

Le troisième lot se composera des articles cinq, six, sept, partie de l'article dix, et des articles treize et quatorze du présent, et sera mis en vente sur la mise à prix de cinq cents francs, ci 500 fr.

QUATRIEME LOT

Le quatrième lot se composera de l'article quatre du présent, et sera mis en vente sur la mise à prix de cent francs, ci 100 fr.

Les frais exposés au jour de la vente seront payables par les adjudicataires en diminution de leurs prix, dans les dix jours de la vente.

Le cahier des charges, dressé par Maître HUARD, avoué, pour parvenir à la vente, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, où on peut en prendre connaissance.

NOTA. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèque légale, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme. Cahors, le six février mil neuf cent vingt-trois.

L'avoué poursuivant, P. HUARD.

Enregistré à Cahors le six février mil neuf cent vingt-trois, folio case reçu trois francs.

Le Receveur, Signé : PONCHARRAU.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître HUARD, avoué poursuivant et rédacteur du cahier des charges, lequel, comme tous les avoués occupant près le Tribunal civil de Cahors pourra être chargé d'enchérir.